

Fiche de poste
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste :	CONSEILLER PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
Famille professionnelle (RMJ) :	EDUCATION ET INSERTION
Filière professionnelle (RMJ) :	Insertion et probation
Catégorie :	A
Corps concerné :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
Grade :	Tous
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'Administration Pénitentiaire Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon SPIP du Loiret 2 postes à pourvoir : Orléans et Montargis
Localisation :	96 rue des Murlins 45000 ORLEANS / 25 rue Emile Zola 45200 MONTARGIS
Poste profilé :	non
Statut du poste :	☒ Poste Vacant ☐ Poste Susceptible d'être Vacant
Groupe RIFSEEP :	SO
Durée d'affectation attendue :	12 mois du 01 septembre 2026 au 31 août 2027

ATTENTION : ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Loiret est un service déconcentré de l'Administration pénitentiaire au niveau départemental qui assure le contrôle et le suivi des personnes placées sous-main de justice, qu'elles soient incarcérées ou qu'un magistrat ait mandaté le service pour en assurer le suivi en milieu ouvert.

Le SPIP du Loiret est composé d'une antenne mixte à Orléans (milieu ouvert sur lequel le siège est basé et centre pénitentiaire d'Orléans-Saran) et d'une antenne mixte à Montargis (milieu ouvert et CSL de Montargis).

II - Description du poste

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) intervient en prison auprès des personnes détenues, et en milieu ouvert auprès des personnes soumises à une mesure restrictive de liberté (contrôle judiciaire, contrainte pénale, libération conditionnelle...). Il aide à la décision judiciaire, participe à l'individualisation des peines et à leur exécution.

Il propose des mesures d'aménagement de peine au magistrat compétent et veille au respect des obligations (travail, soins, indemnisation des victimes...) prononcées par l'autorité judiciaire.

En contact direct avec les personnes qui lui sont confiées, le CPIP définit et met en œuvre un plan d'accompagnement socio-éducatif adapté à la situation de la personne qu'il évalue régulièrement.

Il intervient par le biais d'entretiens individuels ou d'animation de dispositifs collectifs.

Il travaille, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous l'autorité directe d'un directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP).

III – Conditions particulières d'exercice

Déplacements sur le secteur d'intervention.

IV - Compétences requises

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
Alternatives à l'incarcération et à l'exécution des peines Orientations stratégiques de l'administration pénitentiaire Environnement professionnel Droit pénal Politiques pénales, sociales, de prévention, d'insertion et de sécurité Sciences humaines, psychologie, sociologie Techniques de conduite d'entretiens	Diagnostiquer Synthétiser Prendre des initiatives Travailler en partenariat Conduire un entretien Faire preuve d'autonomie Rédiger des écrits administratifs	Faire preuve de discrétion professionnelle Sens de l'organisation et rigueur Intégrité et grande conscience professionnelle Capacité à s'adapter à des situations et interlocuteurs divers Stabilité émotionnelle Dynamisme

V – Formation ou expérience professionnelle recherchée

Bac +3 ou équivalent

DE Educateur spécialisé, assistant de service social, CESF ou titre de conseiller en insertion professionnelle

VI – Informations complémentaires

Organisation du travail du lundi au vendredi – Durée hebdomadaire : 36h

Rémunération brute : 2.210 €

Restauration salle de repos dans les locaux du SPIP ou restaurant administratif

Accessibilité en transport / parking bus, tram, gare et parkings à proximité

VII – Date limite des candidatures :

Renseignements et candidatures :

Personnes à contacter :

rh.spip-loiret@justice.fr